



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de Victimation – 2022

Type d'opportunité : nouvelle enquête
Périodicité : annuelle
Demandeur : SSM Sécurité Intérieure (Ministère de l'Intérieur)

Au cours de sa réunion du 11 mars 2021, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête de victimation 2022.

En avril 2018, l'Insee a fait part à ses co-maîtrises d'ouvrage, SSMSI et Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), que ses fortes contraintes budgétaires en termes de programmation d'enquêtes et de moyens associés en enquêteurs, compte tenu notamment de ses obligations européennes, ne lui permettaient plus à partir de 2022 de réaliser l'enquête Cadre de Vie et Sécurité (CVS) sous sa forme actuelle. L'ONDRP a été supprimé fin 2020 et ses activités ont été transférées au SSMSI. Pour ces raisons, L'enquête de victimation 2022 constituera la première édition de la nouvelle enquête conduite par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

L'enquête présente deux grands objectifs :

- produire les indicateurs clés sur la victimation et les perceptions et opinions en matière de sécurité à l'échelle nationale et infranationale. L'enquête devra pouvoir répondre au double besoin de recueil d'informations en niveau (nombre de personnes concernées dans la population) et en structure (profil des personnes concernées) ;
- éclairer une thématique particulière en lien avec la sécurité. Actuellement, le choix de cette thématique est en cours d'arbitrage.

Le rapport annuel CVS et les publications annuelles de type « marronniers » du SSMSI (atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux, victimes du sexisme, victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT »,...) ainsi que les contributions annuelles dans d'autres publications (rapports du HCE, et de la CNCDH, lettre de la Miprof, etc.) reposant sur les données de l'enquête CVS pourront être alimentés par les résultats de la nouvelle enquête.

Il s'agit d'une enquête en deux phases en population générale qui s'adresse à un échantillon d'environ 200 000 individus âgés d'au moins 14 ans résidant en logement ordinaire en France ou dans les départements et région d'outre-mer hors Mayotte, sélectionnés aléatoirement par l'Insee dans la source fiscale (Fideli):

- Phase 1 (enquête socle) : questionnaire de victimation « généraliste » ;
- Phase 2 (enquête thématique) : questionnaire thématique adressé à une sélection aléatoire ciblée d'au moins 15 000 répondants de la phase 1.

L'enquête devra notamment permettre de mesurer les victimations, en estimant leur prévalence et la propension des victimes à porter plainte sur une année. Des éléments plus subjectifs sur les peurs en matière de sécurité et la satisfaction à l'égard de l'action des services de sécurité permettront de mieux identifier le contexte des atteintes subies et viendront compléter les informations existantes sur les raisons du non dépôt de plainte. L'enquête devra également permettre d'identifier parmi les victimes, celles en proie à des incidents de victimation multiples (si les incidents de victimation ne sont pas liés), ce qui permettra de répondre à la question du cumul de facteurs de vulnérabilité sociale et de leurs conséquences sur l'exposition des personnes aux différentes atteintes aux biens et à la personne les plus courantes.

Le questionnaire de victimation, d'une durée de moyenne maximale de 30 minutes (enquête socle) est structuré en trois parties :

- une première partie dédiée au recueil des descripteurs sociodémographiques ;
- une seconde partie sur le vécu en matière de sécurité ;
- la troisième partie est consacrée aux descripteurs sur le cadre de vie en lien avec la sécurité et aux perceptions en matière d'insécurité.

Le questionnaire thématique, d'une durée d'environ 20 minutes, permettra d'aborder plus en détail certaines victimations (contexte, auteur des faits, conséquences des victimations, etc.) ou perceptions et opinions en matière de sécurité.

Les deux phases de l'enquête sont réalisées en multimode de collecte : internet / papier / téléphone et face à face en phase 1 et internet / téléphone en phase 2. Le protocole prévoit l'envoi de lettre avis postale et courriel (si courriel disponible) et relances courrier, courriel et sms.

Le projet s'articule autour de 4 instances consultatives ou décisionnelles :

- le comité de pilotage, instance décisionnelle, pour assurer le respect des objectifs, suivre l'avancement des phases de conception, de préparation et de réalisation ;
- le conseil scientifique, instance consultative, pour expertiser scientifiquement les travaux conduits et donner des conseils en matière de valorisation ;
- le comité de concertation, instance consultative, pour permettre d'échanger et de concevoir de manière collaborative la méthodologie statistique, le champ de population d'intérêt, le champ des atteintes, les questionnaires et les documents liés aux terrains de l'enquête ;
- des réunions spécifiques des financeurs de l'enquête, pour suivre l'avancement du projet d'enquête.

Le comité de concertation s'articule autour de deux groupes de travail (GT) :

- un GT Conception des questionnaires : en charge de concevoir les questionnaires du nouveau dispositif, sollicité pour la conception des documents à destination des enquêteurs et des enquêtés ;
- un GT Méthodologie d'enquête : en charge des questions d'échantillonnage, de plan de sondage, de protocole, de traitements statistiques aval et de gestion des ruptures de série ainsi que du recueil standardisé des descripteurs socio-démographiques. Ce GT est constitué notamment des experts des enquêtes multimode et de la division « Sondages » de l'Insee.

Les données de l'enquête pourront être appariées avec les données des revenus fiscaux et sociaux et avec les données administratives enregistrées par les forces de sécurité.

Elles seront mises à disposition des chercheurs via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) entre le T4 2023 et le T1 2024.

Un premier rapport compilant l'ensemble des indicateurs de victimations et de perceptions en matière de sécurité (sur le modèle du rapport annuel CVS) sera publié au premier semestre 2023. Ce rapport sera accompagné d'une étude dans la collection Interstats Analyse sur les premiers résultats de l'enquête thématique.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à « **l'enquête de victimation 2022** ». L'avis d'opportunité est donné pour l'année 2022.